

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames, —... 30
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

SAUMUR :
Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste :
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires;
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 39;
A EWIG, Rue Tailbout, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR,

16 Mai 1877.

Chronique générale.

Voici dans quels termes le *Soleil* envisage la situation créée aux principales puissances de l'Europe par les événements d'Orient :

« Ce n'est pas seulement en Angleterre que l'on se préoccupe des dangers éventuels qui peuvent sortir pour la paix de l'Europe de la guerre d'Orient.

« L'Autriche n'est pas moins anxieuse que l'Angleterre. Elle a sur les bords du Danube et dans la presqu'île des Balkans, elle a dans la mer Noire des intérêts moins vastes et moins compliqués ; mais ces intérêts cependant ont assez d'importance pour qu'elle soit exposée à recevoir le contre-coup du choc qui ébranle en ce moment deux vastes empires, ses alliés, situés presque à proximité de ses frontières : l'empire russe et l'empire ottoman.

« La situation de l'Autriche est d'autant plus difficile en présence des événements dont l'Orient est devenu le théâtre, qu'elle renferme deux groupes considérables de populations, qui envisagent ces événements d'un œil tout à fait différent, les populations allemandes et les populations hongroises.

« Les premières accepteraient volontiers une alliance avec la Russie. Les secondes penchent résolument pour une coopération avec la Turquie.

« Aussi le cabinet de Vienne, qui ne se sent pas complètement libre de ses mouvements, complètement maître de ses actes, se réfugie dans la vague de déclarations ambiguës. Il évite de se prononcer, et M. le comte Andrassy, imitant M. le prince de Bismark, s'en va en villégiature dans ses terres, pour être plus sûr de se renfermer dans un silence qu'il juge prudent.

« En France, on suit avec sollicitude les débats de la Chambre des communes, pour essayer d'y découvrir, dans le langage des orateurs du cabinet et des orateurs de l'opposition, où tend la politique du gouvernement, où va l'opinion du pays.

« On se demande également en France, avec la même sollicitude, ce que fera l'Autriche, si la guerre turco-russe se prolonge, s'étend et se complique.

« Mais ce qui préoccupe surtout le public français, ce sont toutes les suppositions de la presse étrangère sur les accords secrets que l'on s'imagine exister entre l'Allemagne et la Russie.

« Nous croyons fermement à ces accords secrets, et, à diverses reprises depuis un an, nous avons dit qu'ils ne pouvaient faire aucun doute. Mais en même temps nous les avons réduits à leur juste importance ; et si nous y revenons aujourd'hui, c'est surtout pour démontrer que nous n'avons pas à nous en inquiéter.

« L'entente entre la Russie et l'Allemagne a dû porter sur deux points :

« Avant tout, l'Allemagne s'est engagée vis-à-vis de la Russie à lui rendre le service qu'elle en a reçu en 1870.

« En 1870, la Russie a contenu l'Autriche et l'Italie ; si ces deux puissances s'étaient alliées avec la France, elle se serait unie à l'Allemagne.

« En 1877, l'Allemagne contiendra l'Autriche et l'Italie, elle essaiera même de contenir l'Angleterre, et elle contiendrait certainement la France, si la France avait la pensée de se mêler militairement au conflit qui agite tant l'Orient.

« Mais la France étant décidée à observer scrupuleusement la politique de paix et de neutralité dont M. le duc Decazes s'est fait l'organe devant le Parlement, dans la séance du 1^{er} mai, elle n'a, en définitive, aucune crainte à concevoir des précautions que pourrait prendre l'Allemagne pour dégrader la parole qu'elle a donnée à la Russie.

« On se demandera peut-être ce que gagnera l'Allemagne à seconder indirecte-

ment la Russie dans ses projets en Orient. On ne veut pas admettre qu'elle n'ait aucun but. Nous sommes persuadés, en effet, qu'elle en a un. Ce but, nous l'avons déjà signalé.

« Le prince de Bismark ne songe nullement à conquérir les populations allemandes, mais catholiques, de l'Autriche. Il poursuit la réalisation d'un plan plus logique, et pense à incorporer la Hollande dans l'empire d'Allemagne, sans déposséder le roi de sa couronne, comme il y a incorporé la Saxe, qui a gardé son souverain.

« Avec la Hollande, devenue partie intégrante de l'empire, l'Allemagne aurait une marine fédérale toute créée ; elle aurait des ports fédéraux ; elle aurait des colonies, et les forces du parti protestant seraient accrues dans le Parlement fédéral.

« C'est sans doute ce que la Russie a permis à l'Allemagne d'entreprendre, en promettant de n'y pas mettre obstacle. Mais ici l'Angleterre est bien plus menacée dans son intérêt que la France ne pourrait l'être dans sa sécurité. »

Midhat-Pacha, qui est arrivé à Paris lundi matin, a eu lundi soir une longue entrevue avec M. Thiers.

Midhat-Pacha a assuré l'ex-président qu'il a fait très-sérieusement la constitution, et il a la conviction que le parlement finira par prendre en Orient une grande influence dans le développement du progrès et l'apaisement de rivalités des religions et des races.

Midhat a étudié les divers moyens de faire cesser les querelles séculaires des musulmans et des chrétiens, et d'après lui le système parlementaire était le seule remède efficace pour faire disparaître l'ignorance des masses. Il attribue sa chute aux influences de la famille du sultan. Entouré par les sympathies de la jeunesse turque, le sultan a demandé à Midhat d'en exiler quelques-uns, les principaux. Midhat a refusé, et son refus a été cause de son exil. Midhat a été très-réservé sur la guerre, mais il a beaucoup d'espoir et affirme que les Russes se-

ront en présence de difficultés considérables et multiples, quelques-unes très-inattendues.

L'admirable lettre de Son Em. le cardinal archevêque de Paris contre l'ordre du jour du 4 mai, cause une impression profonde. Les journaux radicaux se montrent furieux. Mais savent-ils que M. le ministre de la justice et des cultes, à qui la lettre est adressée, et M. le ministre de la marine, voulaient donner leur démission à la suite de la séance du 4 mai pour ne pas s'associer à l'acceptation gouvernementale de cet ordre du jour ? Nous croyons savoir que les deux ministres n'ont gardé leur portefeuille que devant les vives instances du Maréchal.

Dans la séance d'avant-hier, au Sénat, le président a eu à remplir un triste devoir. Il a annoncé officiellement à ses collègues la mort de M. Ernest Picard, dont il a fait un éloge mérité.

Les hommes impartiaux de tous les partis s'associeront, comme l'a fait le Sénat, à cet éloge d'un parlementaire dont on a pu combattre les opinions, mais dont on ne pouvait méconnaître les brillantes qualités.

Ces qualités avaient surtout le mérite d'être tout-à-fait françaises.

M. Ernest Picard devait d'ailleurs être classé parmi les républicains modérés. Son esprit le faisait incliner vers les principes d'autorité et son caractère le disposait à la bienveillance et à la conciliation.

Le Sénat s'est ajourné au vendredi 18 mai, pour la discussion en première lecture du projet de loi sur les réquisitions militaires.

Le passage suivant est extrait d'une notice sur M. Ernest Picard, publiée par un journal bonapartiste :

« M. Ernest Picard n'était pas seulement une belle intelligence, il avait l'éloquence, la

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROSE MINOY

NOUVELLE INÉDITE (*).

(Suite.)

Son récit des derniers événements, dans des termes simples et nobles à la fois, lui donna un plus puissant relief aux yeux de chacun. Il omit de raconter, par modestie, la faveur dont le roi l'avait honoré, et comme il portait le costume civil, personne ne se doutait de son grade jusqu'au moment où il fut obligé d'en parler pour répondre à Robert de Loupiac.

— Votre intention, dit celui-ci, est sans doute de vous retirer du service, puisque vous étiez si fidèle au roi déchu ?

— Mais non, monsieur ; je dois continuer à servir mon pays. La guerre d'Afrique nous offre à tous l'occasion de bien remplir notre carrière, et

le nouveau gouvernement nous fait d'ailleurs à ce sujet la part assez belle, puisque les anciens gardes du corps deviennent officiers.

— C'est une bien grande faveur pour vous ! répondit Robert avec une de ces nuances de langage de l'homme de race s'adressant au fils du paysan.

— Pour moi, pas précisément, dit Henry, puisque j'étais lieutenant aux gardes.

Cette réponse, sans aucune affectation, fit relever la tête à Robert et aux autres. Rose sentit battre son cœur beaucoup plus fort.

— Comment ! s'écria Delphin ; tu es officier et tu n'en disais rien ?

— Morbleu ! on ne voit pas toujours des gens aussi modestes. Touchez là, mon lieutenant, et recevez mes félicitations les plus sincères. Je suis un vieil ami de votre maison, moi.

M^{me} Saba et Saba lui-même démontrèrent leur joie à cette nouvelle, de telle sorte que Henry se trouva un peu embarrassé pour remercier les uns et les autres d'une telle ovation.

La petite reine était heureuse ; Henry officier ! voilà donc que son rêve prenait une forme réelle.

Elle chercha et trouva naturellement l'occasion de s'entretenir avec lui sans avoir autour d'elle des oreilles indiscrettes, et, dès ce moment, elle fut certaine de pouvoir répondre à la question qu'elle s'était si souvent posée.

— Je sais les valse de Beethoven, lui dit-elle avec un regard éloquent.

— Vous avez donc daigné penser à moi quelquefois ?

— Et vous ?

— Toujours !

Robert de Loupiac ne prit aucunement ombrage de l'accueil fait à Henry. Nous l'avons dit, il avait trop bonne opinion de lui-même pour croire qu'un officier de fortune put, en cette occasion, songer à l'emporter sur un gentilhomme. Morbleu, corbleu ! les opinions politiques de Saba et de Delphin étaient absurdes. A quoi bon rester maintenant auprès d'eux, puisqu'on ne pouvait pas conclure une alliance sympathique et financière. Tout n'était pas perdu, cependant : la demoiselle était fort jeune, et il serait sans doute temps de reprendre l'affaire, l'année suivante.

Laisser échapper une dot si magnifique, ce n'était pas le fait de Chaudis qui se sentait assez de courage pour aider son neveu à mener grand train. Nous y reviendrons, morbleu ! Du reste, il n'y a personne aux alentours pour nous débuser.

XVI.

PAR ARRÊTÉ DU...

« Par arrêté du ministre des finances, en date du 10 septembre 1830, M. des Craques du

« Gravail, percepteur de Casteljaloux, a été nommé à la perception de Pompage (création), 4^e classe. »

Tel était l'article qu'on lisait à la partie officielle du *Moniteur* du 10 septembre et que lut Delphin lui-même, à son grand ébahissement.

Il s'y prit à deux fois pour bien se convaincre que ses yeux voyaient clair et qu'il n'y avait aucun doute à avoir sur cette décision ministérielle. Son remplaçant n'était pas encore nommé ; du moins, le journal n'en faisait pas mention. Quelle histoire, bon Dieu ! dans la localité. Que de gens allaient se réjouir ! Messire des Craques étant un royaliste *carliste*, cette chute était inévitable. On lui disait ainsi tout bonnement qu'il ferait grand plaisir aux amis de M. le ministre s'il donnait sa démission.

— Et Saba m'a empêché de les prévenir ! Attends, Saba, je vais te montrer que je n'étais pas un imbécile.

Il s'en alla tout aussitôt chez son beau-frère, et, lui plaçant le journal sous les yeux :

— Par arrêté en date du 10 septembre... c'est palpable, n'est-ce pas ?

— Oui, certes ; mais une disgrâce dont la cause est aussi honorable te servira dans l'esprit des hommes de cœur.

— Et tu penses peut-être que je la subirai ?

— Si je le croyais, je te remerciera pour mon frère !

— Alors, je n'ai qu'une chose à faire ?

(* Tous droits réservés.)

1845. Elle se rapproche beaucoup de celle de 1837. C'est cette Constitution de 1876 que le parti modéré voudrait remplacer par la Constitution de 1845. On voit que l'Espagne a, comme la France, tout un arsenal de Constitutions de rechange. Chaque parti peut en extraire une dans cet arsenal appropriée à ses intérêts et à ses opinions. Mais en Espagne comme en France, la roue des révolutions amenant au pouvoir, à tour de rôle, tous les partis, il en résulte que la nation finit par perdre beaucoup de son respect et de sa foi pour toutes ces Constitutions, dont l'autorité s'affaiblit d'autant plus qu'on les remplace plus souvent l'une par l'autre. La durée fait seule les Constitutions respectées, les Constitutions fortes, celles enfin qui donnent à un grand pays l'ordre et la stabilité.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. le ministre de la guerre a décidé que les devancements d'appel à l'activité, pour les jeunes gens qui ont concouru au tirage au sort de la classe de 1876, ne seraient pas ouverts avant le 1^{er} juillet.

Les élections pour le renouvellement des conseils généraux paraissent devoir être fixées au dimanche 8 juillet prochain.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Dans la discussion de la loi municipale sur le paragraphe 2 de l'art. 41, donnant aux préfets le droit de suspendre d'une façon provisoire les conseils municipaux (adopté par 242 voix contre 175),
 Ont voté contre: MM. Berger, de Civrac, Janvier de la Motte, de Soland;
 Ont voté pour: MM. Benoist et Maillé;
 N'a pas voté: M. de Maillé.

Sur l'amendement de M. Perras, demandant que les séances des conseils municipaux soient publiques (adopté par 216 voix contre 165),
 Ont voté contre: MM. de Civrac, de Maillé, de Soland;
 Ont voté pour: MM. Benoist, Maillé, Janvier de la Motte;
 N'a pas voté: M. Berger.

CONSEIL DE GUERRE DE TOURS.

Stance du 4 mai.
 Le nommé Bouron, cavalier à la 5^e compagnie de cavaliers de remonte, était l'ordonnance de M. de Tantaloup, capitaine instructeur à l'École de cavalerie de Saumur.

S'étant aperçu que le capitaine avait une somme d'argent assez considérable dans un sac renfermé dans un tiroir d'une table, Bouron put assez facilement ouvrir ce tiroir qui était pourtant fermé à clef, mais dont le pêne de la serrure ne tenait plus guère dans son logement, et commença à prendre 20 fr. dans le sac.

Ce vol n'ayant pas été découvert, Bouron revint une dizaine de fois à la charge, prenant chaque fois une pièce de 20 fr.; mais comme le capitaine ne s'apercevait pas de ces soustractions, il ne se contenta bientôt plus d'une somme aussi modique, et le 20 avril, l'impunité dont il avait joui jusqu'alors le rendant plus hardi, il s'empara d'un billet de banque de 100 fr. Ce jour-là, M. de Tantaloup voulant faire sa caisse, s'aperçut qu'il avait été volé, et comme ses soupçons ne pouvaient porter que sur Bouron ou sur sa cuisinière, il déposa une plainte au commissaire de police qui fit immédiatement une enquête, et on trouva sur Bouron une somme de 93 fr.

Cet homme commença d'abord par nier être l'auteur des vols, il avoua ensuite et expliqua comment il avait opéré. Bouron est condamné à 5 ans de réclusion, à la dégradation militaire et à 10 ans de surveillance de la haute police.

Chemins de fer de la Vendée. — Concours régional de la ville d'Angers.

La Compagnie des chemins de fer de la Vendée informe le public, qu'à l'occasion des fêtes qui seront données à Angers pendant le Concours régional et les Expositions qui auront lieu dans cette ville, du 20 mai

1877 au 1^{er} juillet, elle délivrera, sur son réseau, des billets aller et retour, réduits de 40 0/0, au départ de toutes ses gares et stations, aux dates ci-après :

18, 19, 20 mai, val. p. le retour jusqu'au dern. train du 22 mai.	28 mai.
26 et 27 mai	4 juin.
2 et 3 juin	11 juin.
9 et 10 juin	18 juin.
16 et 17 juin	25 juin.
23 et 24 juin	2 juin.
30 juin et 1 ^{er} juillet	

Montmorillon. — La Gartempe annonce que la cavalcade qui devait avoir lieu à Montmorillon le lundi de Pâques est fixée définitivement au lundi 24 mai.

On lit dans le Mercure segréen :

Vendredi matin, on a commencé à lancer sur notre rivière l'Oudon, le pont en fer, ayant près de 400 mètres de longueur. Il est probable qu'il sera entièrement posé mardi prochain. On peut dire que tous les habitants de la ville de Segré, sans compter une foule d'étrangers, viennent tour à tour visiter ce pont et se rendre compte du système ingénieux qui fait marcher cette masse énorme. Huit hommes suffisent pour ce travail.

Les timbres de quittances. — Il y a longtemps déjà que la presse de Paris et de province avait demandé que les timbres de quittances fussent pointillés comme les timbres-postes. Nous apprenons qu'elle a enfin obtenu gain de cause. Les timbres nouveau modèle sont déjà en usage à Paris et ils seront mis en vente très-prochainement à Saumur.

On lit dans l'Espérance du peuple, de Nantes :

« Il est sérieusement question d'organiser dans notre ville une Société de tir :
 » Aux termes d'une circulaire de M. le ministre de la guerre, voici les avantages accordés aux Sociétés de ce genre :
 » Concession, à titre de prêt, d'un certain nombre de fusils (modèle 1874); livraison gratuite et annuelle de 48 cartouches (modèle 1866), à chaque membre de Société de tir disposant d'un champ de tir d'au moins 300 mètres de long sur 100 mètres de large; concession à ces mêmes Sociétés, au prix de fabrication, des munitions dont elles feront la demande; mise à la disposition des Sociétés de tir des champs de tir de garnisons.
 » Il faut espérer que notre Société fonctionnera bientôt. »

Narcisse Pelletier. — Cet homme, qui a passé dix-sept ans chez les sauvages et dont nous nous sommes déjà occupé, est employé au phare de Saint-Nazaire; il a repris depuis quelques mois déjà ses habitudes françaises, c'est-à-dire qu'il s'est décidé à porter sans trop de difficulté les habits européens et à manger autrement qu'avec ses doigts.

Il parle même avec un certain plaisir de sa vie d'autrefois. Il conte à ses camarades, touchant ses aventures chez les sauvages, des histoires qui tenteraient un autre Daniel de Foë.

Lorsqu'on lui demande s'il a mangé de la chair humaine, il lance à son interlocuteur un regard fauve et s'éloigne rapidement. Le morceau de bois qui lui traversait le nez a été retiré sans trop de difficulté, et la terrible blessure qu'il avait au ventre a été cicatrisée. Un Barnum américain a offert à Pelletier dix mille francs par mois s'il consentait à venir faire une tournée de six mois avec lui; l'ex-sauvage a refusé, décidé qu'il est à ne plus traverser les mers.

Le repos, je ne veux que le repos, dit-il à ceux qui l'entourent.
 On comprendra aisément qu'un Français qui a passé dix-sept ans chez les sauvages n'ait plus qu'un seul désir : se reposer.

Faits divers.

LA CATHÉDRALE DE METZ.

Nous empruntons à l'Estafette quelques détails sur la cathédrale de Metz, dont la charpente vient d'être détruite par un incendie :

Cette cathédrale était l'un des plus beaux monuments de l'art ogival. Malgré ses vastes proportions, elle était d'une légèreté incomparable; ses fenêtres à ogives présentaient une surface de 4,074 mètres carrés; sa

construction, commencée en l'an 1000, au moment de ce grand mouvement religieux qui suivit la menace si longtemps prédite de la fin du monde, ne fut achevée et inaugurée qu'en 1546.

Le monument offre une grande harmonie de lignes, et bien qu'il ait été construit à plusieurs reprises, en 1244, 1383, 1473 et 1497, il offre une unité de style que l'on ne trouve nulle part.

L'édifice a 122 mètres 25 de longueur dans son œuvre, et hors-d'œuvre 128 mètres 62. Sa hauteur est de 44 mètres; la nef a une longueur de 44 mètres 56; le portail principal, construit en 1765 par l'architecte Blondel, se compose d'une ordonnance de colonnes doriques qui supportent un grand fronton; les portes latérales sont remarquables, quoiqu'elles aient perdu leur sculpture. La tour du Sud est terminée par une flèche à jour qui semble une véritable dentelle. Elle renferme une cloche historique qui a nom la Muette et ne sonne, comme le bourdon de Notre-Dame, qu'aux grandes solennités.

Cette cloche, avec le battant, pèse 44,240 kilogrammes. De la plate-forme de la tour, on découvre tout Metz et ses environs. La grande nef est le modèle le plus exquis de l'art ogival; un magnifique transept la sépare du chœur; les travées sont indiquées pour les deux tiers de la longueur par des colonnes accouplées d'où s'élèvent des nervures qui montent jusqu'à la clef de voûte. Pour le dernier tiers, elles sont indiquées par des colonnes rondes à chapiteaux corinthiens.

Au-dessus des travées règne un triforium qui fait sans interruption le tour de l'édifice. Il est formé d'arcades étroites élançées en ogives. Une draperie sculptée circule tout le long de la galerie; au-dessus de cette dernière s'ouvrent de gracieuses fenêtres ogivales à quatre divisions qui occupent toute la largeur de chaque travée. Les bras du transept sont éclairés par des verrières d'une couleur et d'une composition admirables; de magnifiques verrières du treizième siècle décorent le chœur et le sanctuaire; elles sont l'œuvre de Valentin Buch. La décoration de la cathédrale, qui était célèbre dans l'Europe entière, a été en partie détruite par les luthériens vers 1550.

On y remarque encore cependant une magnifique cuve en porphyre, trouvée parmi les débris de la naumachie romaine; un siège en marbre, qui a servi à Saint-Clément, les débris d'une monstrueuse figure de dragon, que l'on promenait dans les rues autrefois; enfin, les buffets des orgues et de nombreuses traces de peintures murales.

Outre son église cathédrale, Metz possède encore sept autres églises catholiques, un temple protestant et une synagogue.

Nous trouvons, dans l'Economiste français, d'intéressants détails sur l'histoire des omnibus à Paris :

« On sait que l'origine ou plutôt le premier essai de ce moyen de transport remonte au règne de Louis XIV. On en attribue l'invention à Pascal; il semble plus probable que l'illustre auteur des Provinciales en fut seulement un des commanditaires. Ce qui est certain, c'est que le privilège d'établir dans Paris des « carrosses partant à heures réglées pour aller continuellement d'un quartier à un autre et dans lesquels chacun ne paierait que sa place, » fut concédé en 1682, aux marquis de Sourches et de Créan et au duc de Roannes.

Le nombre des places n'était d'abord que de six; on fit ensuite des voitures à huit places; le prix était de cinq sous, d'où le nom de « carrosses à cinq sols », sous lequel ces voitures étaient désignées dans le public.

Cette nouveauté fut d'abord accueillie avec enthousiasme; mais, chose surprenante, son succès fut éphémère: au bout d'une quinzaine d'années, les carrosses à cinq sols avaient disparu et il faut arriver à l'année 1828 pour voir reparaître une entreprise de voitures pour le transport en commun des personnes circulant à Paris.

Cette entreprise fut celle des Omnibus, autorisée le 30 janvier par le préfet de police de Belleyme, au profit de MM. Baudry, Boitard et Saint-Géran. M. Maxime du Camp, dans son livre sur Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie, dit avec raison que ce nom seul d'Omnibus est un chef-d'œuvre.

« Il est à la fois facile à retenir, étrange par son origine archaïque et contient une défi-

nition complète. En effet, ces nouvelles voitures étaient pour tous: c'est là ce qui devait en assurer le succès et les rendre bientôt indispensables à la circulation. »

Il y en eut 400 au début; cela paraissait énorme. Mais bientôt le succès de la première compagnie encouragea d'autres spéculateurs à exploiter un champ si productif, et il y eut plusieurs compagnies, qui, du reste, ne se faisaient pas concurrence: elles se partageaient en bonnes sœurs les différents quartiers de la capitale.

En 1855, après la fusion de toutes ces compagnies en une seule, qui a conservé le nom de compagnie générale des Omnibus, l'effectif total des voitures est de 347; en 1866, cet effectif avait presque doublé: il était de 664 voitures. »

Dernières Nouvelles.

Paris, 45 mai, 9 h., matin.
 Plusieurs vaisseaux français partent pour Suez. L'Autriche concentre ses troupes sur la frontière serbe. La flotte turque se dirige vers la Crimée.

M. Bourgoing part pour Constantinople. La loi sur la presse de 1875 est abolie, malgré M. Gambetta, par 262 voix contre 200.

Moyaux est condamné aux travaux forcés à perpétuité.
 Pour les articles non signés : P. GODRY.

Chronique Financière.

Bourse du 15 mai 1877.

On est un peu préoccupé de la liquidation de quinzaine, parce qu'il y avait assez d'opérations notables engagées sur le 5 0/0 italien. Elles se liquident aux environs de 63.70, à l'avantage des vendeurs, comme on pouvait le prévoir depuis la réponse des primes, mais malgré les escomptes poussés jusqu'au dernier moment. A part le 5 0/0 italien d'ailleurs, il y a peu de valeurs qui aient donné prétexte à la liquidation de quinzaine, aussi la place est-elle des plus calmes. Le 3 0/0 débute à 67.75 et fléchit à 67.60; le 5 0/0, après 102.70, est coté à 102.60. Le 5 0/0 turc est à 8.25; la rente autrichienne 4 0/0 en or vaut 54.75; l'Extérieure espagnole a encore donné lieu à des affaires suivies qui l'ont portée à 10 5/16. D'où vient ce mouvement sur lequel les journaux anglais sont sans indication? Le 6 0/0 russe 1870 est à 76 1/4. Les obligations égyptiennes 6 0/0 valent 165; le Canal de Suez se traite à 616.25. Il y a peu de transactions sur les valeurs de crédit; on cote les mêmes cours qu'hier; nos chemins sont également sans variations sensibles. Le marché industriel est frappé d'atonie, la plupart des valeurs qui y sont cotées ayant été émises dans des conditions telles qu'elles devaient s'effondrer au premier choc. Les Consolidés sont venus en hausse de 3/16. Cependant la fin de la Bourse a été plus faible, bien qu'on eut escompté 165,000 francs de rentes 3 0/0, 60,000 fr. de rentes 5 0/0, 225 actions de Lyon et 25 actions du Nord. Les derniers cours cotés sont 67.55 pour le 3 0/0 et 102.65 pour le 5 0/0.
 (Correspondance universelle.)

Marché de Saumur du 12 mai.

Froment (l'h.) 77	26	Huile chene. 50	—
2 ^e qualité. 74	25	Huile de lin. 50	—
Seigle 75	15	Graine tréfle 50	—
Orge. 65	15	— luzerne 50	—
Avoine bar. 50	11	Foin (dr. c.) 780	70
Fèves 75	15	Luzerne — 780	65
Pois blancs. 80	45	Paille — 780	45
— rouges. 80	35	Amandes . . . 50	—
Graine de lin. 70	—	Cire jaune. . . 50	250
Farine, culas. 156	—	Chanvres 1 ^{re}	—
Colza. 65	—	— qualité (52 k. 500)	—
Chenevis. . . 50	16	— 2 ^e	—
Huile de noix. 50	80	— 3 ^e	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1875.	1 ^{re} qualité	» à	75
Id. 1875.	2 ^e id.	» à	55
Id. 1876.	1 ^{re} id.	150 à	200
Id. 1876.	2 ^e id.	» à	75
Ordin., envir. de Saumur 1875.	1 ^{re} id.	» à	50
Id. 1875.	2 ^e id.	» à	65
Id. 1876.	1 ^{re} id.	» à	55
Id. 1876.	2 ^e id.	» à	45
Saint-Léger et environs 1875.	1 ^{re} id.	» à	48
Id. 1875.	2 ^e id.	» à	45
Id. 1876.	1 ^{re} id.	60 à	65
Id. 1876.	2 ^e id.	» à	55
Le Puy-N.-D. et environs 1875.	1 ^{re} id.	» à	40
Id. 1875.	2 ^e id.	» à	37
Id. 1876.	1 ^{re} id.	50 à	52
Id. 1876.	2 ^e id.	» à	48
La Vienne, 1875.		» à	35
Id. 1876.		» à	45
ROUGES (2 hect. 20).			
Souzay et environs, 1875		» à	115
Id. 1876		» à	115
Champigny, 1875	1 ^{re} qualité	» à	200
Id.	2 ^e id.	» à	150
Id. 1876	1 ^{re} id.	» à	200
Id.	2 ^e id.	» à	150
Varrains, 1875		» à	115
Varrains, 1876.		» à	115
Bourguell, 1875	1 ^{re} qualité	» à	140
Id.	2 ^e id.	» à	120
Id., 1876.	1 ^{re} id.	» à	140
Id.	2 ^e id.	» à	120
Restigné 1875.		» à	115
Id. 1876.		» à	115
Chinon, 1875.	1 ^{re} id.	» à	115
Id.	2 ^e id.	» à	115
Id. 1876	1 ^{re} id.	» à	115
Id.	2 ^e id.	» à	110

10^e ANNÉE.

LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE
Parait tous les Dimanches
en grand format de 16 pages.

Résumé de chaque numéro :

Bulletin politique. — Bulletin financier. — Bilans des établissements de crédit. — Recettes des chemins de fer. — Correspondance étrangère. — Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. — Cours des valeurs en banque et en bourse. — Liste des tirages. — Vérifications des numéros sortis. — Correspondance des abonnés. — Renseignements.

4 par AN. **4** par AN.

PRIME GRATUITE
MANUEL DES CAPITALISTES
Un fort volume in-8°.

PARIS, 7, rue Lafayette, 7. PARIS.
Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

Refusez les contrefaçons.
— N'acceptez que nos boîtes en farblanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, migraine, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dardres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dérangement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hys-

terie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fébrile en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; ou faiblesse, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la pisie, gravelle, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Également préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castles-tuart, le duc de Plaskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angle-terre, M. le docteur professeur Worzer, etc., etc.

N° 49,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatul, spasmes et nausées. N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus

complet, paralysie de la vessie et de la vessie par suite d'exces de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que les aliments ordinaires, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En lattes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr. 50; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr. — *Revalescière* enlève toute l'odeur fébrile en se levant ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; ou faiblesse, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la pisie, gravelle, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Le chocolat le plus pur est **La Perfection de Chocolat Du Barry**

Prix : 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 50; avec vanille, 2 fr. 40 c., dégagé des germes et irritant, il est plus agréable, plus digestif, sans échauffer. Il reste liquide dans la bouche, s'épaissit est satisfait d'amidon ou féculé. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMANDEUR, successeur de M. TEXIER; M. NORMAND, chez les bons pharmaciens et épiciers, BARRY et C^e, 26, place Vendôme, et 8, rue de la Harpe, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

GOUTTE ET RHUMATISMES
Depuis 1825, l'efficacité remarquable de l'**Anti-goutteux Boubée** (Sirop végétal spécial autorisé) contre la **Goutte** et les **Rhumatismes** aigus ou chroniques, ses effets calmants instantanés, et son innocuité complète sur l'économie sont attestés par les médecins et les félicitations unanimes des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande adressée au **Dépôt général**, 4, rue de l'Échiquier, à Paris. — Exiger les nouvelles marques de garantie. — Dépôt à Saumur, chez M. PERDRIAU, pharmacien, place de la Bilange.

GRANDS MAGASINS AU PRINTEMPS

de Nouveautés. 28, RUE DE LA TONNERRE Saumur.

MM. BIZERAY et LECOMTE ont l'honneur d'informer leur nombreuse et fidèle clientèle du retour de leur second voyage de Paris, avec :

- 1° Plusieurs séries de Tissus et Articles Nouveautés ;
- 2° Une grande quantité d'objets confectionnés de toutes sortes, et notamment les dernières créations de la saison, **ROBES, MANTEAUX et COSTUMES.**

AVIS. Notre comptoir des costumes met aussi en vente, au prix de **vingt-neuf francs**, un superbe costume (tissu laine), duquel nous ne donnerons ici aucune description; nous nous bornerons à dire qu'il serait vendu à son prix réel **cinquante-neuf francs**, nous ajouterons que cette affirmation ne sera contestée par aucune des Dames qui voudront bien la vérifier.

Les Magasins du **PRINTEMPS** demandent de suite des **OUVRIÈRES** pour l'atelier et une **BONNE LINGÈRE**.

Étude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12.

VENTE

Sur saisie immobilière, DE DIVERS MORCEAUX DE TERRE ET VIGNE

Situés commune de Gennes (arrondissement de Saumur).

L'adjudication aura lieu le samedi seize juin mil huit cent soixante-dix-sept, heure de midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Saumur, au Palais-de-Justice de cette ville.

On fait savoir Qu'à la requête de M^{me} Jeanne Rogereau, ouvrière, demeurant à Chenaillet-les-Tuffeaux; Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12; Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, et sur saisie immobilière, à l'audience des criées du tribunal civil de Saumur, le samedi seize juin mil huit cent soixante-dix-sept, heure de midi, des immeubles ci-après désignés, situés à Milly, commune de Gennes.

- DÉSIGNATION.
- 1° Un morceau de vigne, autrefois en terre, nommé les Encloses, contenant environ trois ares vingt-centiares, joignant au levant veuve Baudin, au midi Thourêt, au couchant et au nord des chemins.
 - 2° Un morceau de terre, nommé la Garenne, contenant environ sept ares quatre-vingt-dix centiares, joignant au levant et au couchant Sauleau, au midi Bertin-Huet et au nord divers.
 - 3° Une cave et une cour, nommées la Garenne, d'une contenance d'environ dix centiares, joignant au levant, au midi et au nord Bertin-Huet, et au couchant Gannereau et Bodet.
 - 4° Un morceau de terre, nommé

les Perruches, contenant environ deux ares vingt centiares, joignant d'un côté un chemin, d'autres côtés Gros et Pierre Deschamps.

5° Un morceau de terre, nommé Pennefine, d'une contenance d'environ vingt-huit ares vingt centiares, joignant au levant et au midi des chemins, au couchant Gros et au nord Pierre Deschamps.

6° Un morceau de terre, au Harda, contenant environ onze ares quatre-vingts centiares, joignant au levant un sentier, au midi François Drouineau, au couchant le même et au nord Gangneux.

7° Un morceau de terre, nommé la Garenne ou Clos-Polard, contenant environ neuf ares cinquante centiares, joignant au levant et au nord Boivin, et des autres côtés des chemins.

8° Le Bourdeaux, terre et cave, servant de logement, contenant ensemble dix ares quatre-vingt-cinq centiares, joignant au levant un chemin, au midi René Cabrier, au couchant François Deschamps et au nord Bertin-Huet.

9° Un morceau de terre, nommé le Corbin, aujourd'hui en vigne, contenant environ seize ares cinquante centiares, joignant au levant Chazal et autres, au midi François Drouineau, au couchant le même et au nord Clément Guérineau.

10° Un morceau de terre, nommé la Paquerelle, contenant environ neuf ares quatre-vingts centiares, joignant au levant, au midi et au nord Boivin, et au couchant un chemin.

Ces immeubles ont été saisis à la requête de M^{me} Jeanne Rogereau, ci-dessus qualifiée et domiciliée, sur le sieur Pierre Bodet, marchand de chevaux, et dame Louise Lecocq, son épouse, demeurant à Milly, commune de Gennes, par procès verbal de Challet, huissier à Gennes, en date du vingt-sept février mil huit cent soixante-dix-sept, visé et enregistré à Gennes, le trois mars mil huit cent soixante-dix-sept, et transcrit, après dénonciation aux saisis, au bureau des hypothèques de Saumur, le douze mars mil huit cent soixante-dix-sept, volume 27, numéro 22.

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 du Code de procédure civile, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Ces immeubles seront vendus en un seul lot, sur la mise à prix fixée par le poursuivant, à huit cents francs.

S'adresser, pour les renseignements, à :

1° M^e BEAUREPAIRE, avoué, poursuivant la vente;

2° Au greffe du tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Pour extrait, dressé par l'avoué soussigné, Saumur, le quatorze mai mil huit cent soixante-dix-sept.

(274) BEAUREPAIRE.

A VENDRE UN JOLI PETIT JARDIN Avec servitudes, Situé route de Varrains. S'adresser à M. MATHIEU, employé à la mairie. (215)

VASSEUR FILS FABRICANT DE CLOUS Rue Saint-Nicolas, 28, SAUMUR.

Fabrication de clous en tous genres, fer au bois, commerce de clous en tôle et en fils fer, spécialité de fils fer, raidisseurs, crampons galvanisés pour vignes et entourages de prés pour bestiaux, en qualité supérieure; ustensiles de ménage en fer battu, étamé et en fonte, fourneaux de tailleurs, de lingères; chauffeuses, soufflets, serrures en bois, pelles à terre tout acier, ferronnerie, vis pour charpentier, boulons, pointes, etc., etc.; prix très-modérés. Les articles demandés, qui ne sont pas en magasin, seront livrés dans un bref délai. (42)

A LOUER DE SUITE Pour 220 fr. par an. MAISON SEULE Grand Rue, 48. S'adresser au locataire actuel.

A LOUER DE SUITE UNE TRÈS-BELLE MAISON AVEC JARDIN. Située rue de Poitiers, n° 35. S'adresser : soit à M^e LE RAY, avoué, rue de Bordeaux, n° 4; soit à M^e PIRON, commissaire-priseur.

M. RIILLAN ET SA FILLE Chirurgen et Médecin Dentiste. Rue de l'Hôtel-de-Ville à Saumur, Maison Beurois. Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art. Sa longue expérience est une garantie pour les personnes qui s'adressent à lui.

L'OUEST

Siège social : rue Mondésir, 12 bis, NANTES

COMPAGNIE D'ASSURANCES

A PRIMES FIXES

Contre l'Incendie, la Foudre, l'Explosion du Gaz et des Appareils à Vapeur.

Directeur divisionnaire, à SAUMUR, M. COTTAREL 43, rue de Bordeaux.

PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS

Guérison radicale et réapparition de la même couleur par le Topique Portugais de C. ROUXEL; le facon d'essai : 2 fr. — Topique Portugais de C. ROUXEL, glycéro-phénolique destruction immédiate de la vermine sur les personnes comme sur les animaux. — Véritable Poudre de Watrin, vétérinaire, contre la maladie des chiens. (Exiger la signature A. WATRIN). — Liniment Boyer-Michel, pour remplacer le fen par le fer rouge. — Sucre Purgatif à l'Orange et à l'Alcool. DÉPÔT A SAUMUR : Pharmacie PERDRIAU.

Saumur, imprimerie de P. GODET. Certifié par l'imprimeur soussigné.